

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022

Les présentes conditions générales et particulières de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

Conditions générales de vente

1- Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Complexe l'Odyssée. Selon le type de produit ou service, des conditions particulières s'appliquent.

2- Accès - Horaires d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le site, l'usager devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autre personne que les hôtesses de caisses (sauf pour les tickets d'entrées comité d'entreprise).

Les usagers devront respecter les différents règlements intérieurs¹ en vigueur au sein de l'établissement sous peine de se voir l'accès à l'équipement refusé. L'exclusion de l'établissement pour inobservation d'un règlement intérieur ne donne pas droit à remboursement.

Une fermeture technique occasionnant la fermeture de bassins aura lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

3- Prix et paiement

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'équipement.

Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel, les résidents de Chartres Métropole devront présenter à l'accueil un justificatif de domicile faute de quoi le tarif extérieur leurs sera appliqué. De même, un justificatif devra être présenté pour pouvoir bénéficier des tarifs réduits pratiqués sur le site.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

Le Complexe l'Odyssée accepte les espèces, les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/ Mastercard (pour des montants supérieurs à 6.00€), les chèques bancaires ou postaux, les chèques vacances sans rendu monnaie, ainsi que les coupons sport (seulement pour le règlement d'une adhésion) à l'exception du paiement des abonnements pour lesquelles des conditions spécifiques de paiement sont prévues au sein des contrats d'abonnement.

Tous les règlements devront être effectués en € à l'ordre de VM 28000 es cartes American Express ne sont pas acceptées.

4- Recommandation santé – hygiène et sécurité

Le Complexe l'Odyssée attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam, la plongée, le patin à glace. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant

des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Le Complexe se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

5- Assurances

Le Complexe l'Odyssée est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. En l'absence de manquement du Complexe à l'une de ses obligations, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Complexe l'Odyssée ne font pas l'objet de surveillance ; l'usager ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

6- Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : L'Odyssée, Rue du Médecin Général Beyne 28000 Chartres.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit « de consommation », sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable auprès d'un médiateur de la consommation inscrit sur la liste des médiateurs prévue à l'article L.615-1 du code de la consommation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la société VM28000 ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société VM28000 par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez (i) remplir le formulaire sur le site internet de CNPM MEDIATION CONSOMMATION : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>, onglet « Saisir le Médiateur » (ii) envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au CNPM MEDIATION CONSOMMATION – 27 Avenue de la Libération – 42000 Saint-Chamond.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir CNPM MEDIATION CONSOMMATION, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse

¹ Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022

complets de la société VM28000 un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès la société VM28000

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'usager est informé de la faculté qui lui est offerte de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue par les dispositions du Code de la Consommation.

7- Loi informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM28000. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation

contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Conditions particulières de vente et d'utilisation

Espace Aquatique

Cet espace comprend un bassin de 50M intérieur, un bassin de 50M extérieur un bassin de 25M, un bassin d'apprentissage, un bassin de loisirs, une rivière à courant, un toboggan aquatique, un multigliss et un bassin à vagues.

L'espace aquatique propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- De la billetterie groupe
- Des cartes 10 entrées
- Des entrées famille 2 adultes et 2 enfants
- Des entrées PASS
- L'Ecole de natation
- Des Abonnements PASS
- Des cartes cadeau

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace aquatique doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans à l'exception de la période d'été, un tarif réduit est accordé aux enfants de moins de 12 ans, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille).

Comme indiqué dans les conditions générales de vente, une tarification réduite est appliquée pour les résidents de Chartres Métropole sur présentation d'un justificatif.

Les enfants de moins de 8 ans ou ne sachant pas nager doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure dans l'eau sur présentation d'une pièce d'identité.

2- Billetterie groupe

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, sans effectif minimum (sur présentation d'un justificatif) :

- Les scolaires
- Les centres de loisirs
- Les associations

Afin que le tarif de groupe s'applique, une réservation validée par l'espace aquatique est impérative (voir procédure d'accueil des groupes).

3- Cartes 10 entrées

La carte de 10 entrées a une durée de validité de 6 mois à compter de la date de première utilisation. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour.

4- Entrée famille 2 adultes et 2 enfants

Les entrées famille 2 adultes et 2 enfants sont des entrées valables uniquement le jour de l'achat. Ce tarif est applicable sur présentation de 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans, l'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans à l'exception de la période d'été. Tout enfant de moins de 12 ans supplémentaire pourra être ajouté au tarif réduit prévu à cet effet.

5- Entrée PASS

L'entrée PASS est réservée aux personnes majeures (sur présentation d'un justificatif). Elle donne accès pour une journée à l'ensemble de l'espace aquatique, comme décrit, mais également à l'espace balnéo : saunas, hammams, jacuzzis, salle de sport, ainsi qu'aux séances d'aquagym du jour².

6- Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés sont les suivants : PASS Aquatique, PASS Aquaforme, PASS Aquatique heures creuses PASS Aquatic + Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

7- Ecole de natation

L'espace aquatique propose des inscriptions à l'école de natation pour les enfants (à l'année) et les adultes (au trimestre). Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ».

8- Carnets CE

Contre paiement, est remis au représentant du bureau du comité d'entreprise, des carnets de 50 tickets CE. Sur chacun des tickets, le CE devra apposer son tampon. La validité des tickets CE est d'un an à compter de la date d'achat.

9- Cartes Cadeau

Voir les Conditions Générales de Vente des cartes cadeau.

² Dans la limite des places disponibles

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022

Espace Patinoire

Cet espace comprend : 1300 m² de glace dont un espace débutant sauf sur les séances publiques en nocturne de 21h à minuit, un vestiaire public, 4 vestiaires collectifs, un espace bar et restauration rapide géré par une équipe indépendante de l'Odyssée.

L'espace Patinoire propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- De la billetterie groupe
- Des cartes 10 entrées
- Des activités
- De l'affutage patins à glace
- De la location de patins
- Des cartes cadeau

1- Billetterie Individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace patinoire de l'Odyssée doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise (Voir CGV CE) ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans, à l'exception de la période d'été, un tarif réduit est accordé aux enfants de moins de 12 ans, et aux étudiants, lycéens, et collégiens, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille, carte d'étudiant). Les enfants de moins de 8 ans ou ne sachant pas patiner doivent impérativement être encadrés par une personne majeure sur la glace sur présentation d'une pièce d'identité.

2- Billetterie Groupe

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, sans effectif minimum (sur présentation d'un justificatif) :

- Les scolaires
- Les centres de loisirs
- Les associations

Afin que le tarif de groupe s'applique, une réservation validée par l'espace patinoire de l'Odyssée est impérative (voir procédure d'accueil des groupes). Dans le cas exceptionnel où l'espace patinoire de l'Odyssée serait contraint d'annuler une réservation, il s'engage à proposer la même prestation à une date ultérieure.

3- Cartes 10 entrées

La carte de 10 entrées a une durée de validité de 6 mois à compter de la date de première utilisation. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour, elle n'est pas nominative. Lorsque la date de validité est dépassée et que le solde n'est pas nul, à condition de recharger la carte, le solde restant est cumulé.

4- Activités

L'école de glace : L'espace patinoire de l'Odyssée propose des inscriptions à l'école de glace pour les enfants et les adultes. Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ».

Mini-Hockey : L'espace patinoire de l'Odyssée propose des inscriptions à l'école de glace section « Mini hockey » pour les enfants. Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ».

Cours à la demande : L'espace patinoire de l'Odyssée propose des cours dans le cadre de la séance publique du samedi matin sans inscription préalable. Un coût supplémentaire pour la location de patins sera appliqué pour les +6ans conformément aux tarifs en vigueur.

Stages Vacances : L'espace patinoire de l'Odyssée propose des inscriptions des stages pendant les vacances scolaires pour les enfants et les adultes. Les horaires diffèrent en fonction de l'âge de l'utilisateur. Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ».

Anniversaires : L'espace patinoire de l'Odyssée propose aux usagers d'organiser des anniversaires enfants à la patinoire. Cette prestation comprend une heure de patinage encadrée par une personne habilitée et un gâteau d'anniversaire. Lorsque cette dernière est terminée les enfants peuvent rester patiner sous la surveillance de leurs parents. Le nombre minimum d'enfants est de 10, et maximum de 15. La réservation doit être prise au minimum 2 semaines en amont. Les enfants doivent être mineurs. Une carte d'identité pourra être demandée.

5- Affutage Patins à Glace

L'espace patinoire de l'Odyssée propose des affutages de patins à glace pour les usagers possédant leurs propres patins à glace. Prestation sans réservation, faite le jour de la demande.

6- Locations de Patins

L'espace patinoire de l'Odyssée propose de la location des patins à glace. Une fois son entrée réglée l'utilisateur doit se présenter à la borne aux patins. En échange de ses propres chaussures et de son ticket remis à la caisse l'utilisateur se voit remettre des patins à glace correspondant à sa pointure. L'utilisateur peut opter pour l'achat de la carte de 10 locations de patins au tarif en vigueur affiché à l'entrée de l'établissement. Cette dernière n'a pas de date de validité.

7- Cartes Cadeau

Voir les Conditions Générales de Vente des cartes cadeau.

8- Billetterie CE (Patinoire)

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

Les commandes de billet se font obligatoirement par le Responsable du Comité d'Entreprise auprès de l'Odyssée. Il existe des carnets de 50 entrées, avec ou sans location de patins. Les collaborateurs souhaitant avoir accès à l'espace patinoire doivent échanger leur billet sur place à l'entrée du site. Une fois échangés les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'échange. Les billets sont valables 1 an à partir de la date d'achat.

Espace Plongée

Cet espace comprend une fosse de plongée de 20 mètres de profondeur avec un bassin attendant de 6 mètres de profondeur.

L'espace Plongée propose aux usagers :

- Des baptêmes de plongée
- Des packs découverte
- Des niveaux 1 FFESSM
- Des open-water Diver PADI en milieu protégé
- Des préparations au niveau 2 FFESSM et au rescue Diver PADI
- De la plongée en autonomie ou encadrée par un moniteur
- Des gonflages de bouteilles
- De la location de fosse
- Des séances Fun dives
- Des cartes cadeau

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022

1- Accès

La fosse de plongée est accessible, en présence du responsable de la fosse ou de son représentant sur rendez-vous. Toute personne pénétrant dans le secteur plongée s'est acquittée du droit d'entrée et peut le justifier à tout moment. Le droit d'entrée spécifique à la plongée n'implique pas l'utilisation de la piscine et des autres activités proposées par le complexe. Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine de moins de 12 mois est obligatoire sauf pour un baptême. L'utilisateur doit justifier de son niveau de plongée par la présentation d'un passeport ou d'une carte de niveau. Les plongeurs mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée par les parents ou le tuteur légal de l'enfant. Les plongeurs mineurs ne sont pas autorisés à évoluer en autonomie. L'âge minimum requis à la pratique de la plongée est de 8 ans.

L'ensemble des activités plongée citées ci-dessus doivent faire l'objet d'une réservation auprès du Complexe et se pratiquent conformément à la réglementation en vigueur.

2- Conditions générales d'utilisation sous conventions (Seuls les Clubs et associations sont concernés)

Le nombre de plongeurs admis sur site est limité à 35 (incluant le responsable de centre de plongée ou son représentant)

Les créneaux sont de 60 minutes (à compter de l'accès au centre de plongée à la sortie de celui-ci). L'entrée dans le centre de plongée est autorisée 15 minutes avant le créneau pour se changer et se doucher.

Il est conseillé d'effectuer des plongées dans la courbe de sécurité et l'écart recommandé entre deux plongées est au minimum 2h.

L'entrée sur l'espace plongée sans le responsable du centre de plongée ou son représentant est interdite.

Les plongées ainsi que l'utilisation du matériel sont soumises à la réglementation en vigueur concernant le milieu naturel ainsi qu'au règlement intérieur de l'espace plongée.

La pratique de l'apnée peut être autorisée avec l'accord du responsable de centre ou son représentant. Elle doit respecter certaines conditions, ainsi que la réglementation de l'espace plongée.

Le responsable de centre ou son représentant peut prendre des décisions plus restrictives que les règles en vigueur pour des raisons de sécurité.

3- Organisation de la Plongée Professionnelle

Les moyens de décompression utilisés peuvent être les mêmes que cités dans le règlement intérieur plongée.

Les organismes ayant des protocoles (exemple GNR pompiers) doivent en informer le responsable du centre de plongée.

4- Cartes Cadeau

Voir les Conditions Générales de Vente des cartes cadeau.

L'espace Forme propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- Des abonnements PASS : liberté, fitness, fitness heures creuses
- Des séances de power-plate
- Des cartes cadeau

1- Billetterie individuelle

Il s'agit d'une entrée individuelle LIBERTE. Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace forme de l'Odysée doivent s'acquitter du droit d'entrée, sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat. Elle est réservée aux personnes majeures (sur présentation d'un justificatif). L'entrée LIBERTE donne accès pour une journée à l'ensemble de l'espace aquatique, mais également à l'espace forme, ainsi qu'aux séances d'aquagym du jour³.

2- Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés sont les suivants : PASS Liberté, PASS Fitness, PASS Fitness heures creuses. Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats d'abonnement.

3- Carte Cadeau

Voir les Conditions Générales de Vente des cartes cadeau.

Espace Esthétique

Cet espace comprend une cabine spécifique dédiée aux prestations esthétiques.

L'espace esthétique propose aux usagers :

- Des épilations
- Des soins du visage, des yeux et du corps
- Des modelages
- Des cartes cadeau

L'ensemble des prestations esthétiques n'est accessible que sur rendez-vous. Leurs contenus sont détaillés à l'entrée de l'équipement.

Espace Forme

Cet espace comprend une plateforme composée d'appareils de musculation de type presse, ainsi qu'une plateforme composée d'appareils de cardio-training de type tapis de courses, vélo, rameur, elliptique. La mise à disposition des différents appareils est libre.

L'espace comprend également une zone balnéothérapie avec deux saunas de 6 places, deux hammams de 8 places et deux jacuzzis. L'accès est libre sous réserve des places disponibles.

³ Dans la limite des places disponibles

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le Centre aquatique lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie¹ et selon un prix indiqué au recto.

2- CONDITIONS D'ACCES

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre aquatique et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs² spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le Centre aquatique.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, le Centre aquatique fournit une carte d'abonnement à l'Abonné, nominative et sur laquelle doit figurer sa photo, ainsi qu'une carte d'accès code barre³. Ces cartes sont incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de sa carte est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Une fermeture technique occasionnant la fermeture de bassins aura lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

3- DUREE ET PRIX

L'abonnement sans engagement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Centre aquatique à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le Centre Aquatique des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 2,35 €.

4- TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

5- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'avance le 7. de chaque mois⁴.

6- SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au Centre aquatique, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre aquatique, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7- RESILIATION

7.1 – Résiliation à l'initiative de l'abonné

L'abonnement sans engagement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par le Centre aquatique. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus. L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer sa carte d'abonnement.

7.2- Résiliation à l'initiative du Centre aquatique

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique immédiatement après constat par deux membres du personnel du Centre aquatique ou par un membre du personnel du Centre aquatique et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Centre aquatique entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le Centre aquatique :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra remboursé son abonnement au prorata temporis.

Le Centre aquatique pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

8- RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : L'Odyssee Rue du Médecin Général Beyne 28000 Chartres.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit « de consommation », sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable auprès d'un médiateur de la consommation inscrit sur la liste des médiateurs prévue à l'article L.615-1 du code de la consommation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la société VM28000 ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société VM28000 par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez (i) remplir le formulaire sur le site internet de CNPM MEDIATION CONSOMMATION : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>, onglet « Saisir le Médiateur » (ii) envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au CNPM MEDIATION CONSOMMATION – 27 Avenue de la Libération – 42000 Saint-Chamond.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir CNPM MEDIATION CONSOMMATION, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de la société VM28000 un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès la société VM28000.

9- RECOMMANDATIONS SANTE – REGLES DE SECURITE

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Pour les abonnements comprenant une activité de fitness, l'abonné s'engage à remettre un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive dès avant la 1^{ère} séance et devra le renouveler au minimum tous les deux ans. Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

10- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM28000. Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de votre contrat d'abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

11- ASSURANCES

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. En l'absence de manquement du Centre Aquatique à l'une de ses obligations, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

¹ Cf formulaire d'abonnement

² Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

³ La carte d'accès comporte une piste code barre qui contient diverses informations que le Centre aquatique pourra utiliser. Vous pouvez exercer vos droits concernant ces données personnelles conformément à l'article 10 des présentes.

⁴ Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse.